

Ofi Invest Flexible Monde A

FR0013364924

31/12/2025

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information ^{(2) (3)}

Gestion flexible internationale

Orientation de gestion

Le FCP vise, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, une performance annuelle supérieure à l'indice €STER +2%, avec une volatilité annuelle inférieure à 5%, après prise en compte des frais courants.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
31/01/2019

Date de lancement de la part
31/01/2019

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Fonds mixte

Affectation du résultat
Capitalisation et/ou distribution

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
AVFLEXA FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
1,00%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
1,24%

Indice de référence
€STER capitalisé

▶ Actif net du fonds	12,31 M€
▶ Actif net de la part	12,31 M€
▶ Valeur liquidative	516,63 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	0,52%	0,18%

▶ Gérants



Jean-François Fossé Geoffroy Carteron

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement

5 ans

▶ SFDR⁽³⁾ Article 6

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,0	-
▶ Couverture note ESG	100,0%	-

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Flexible Monde A

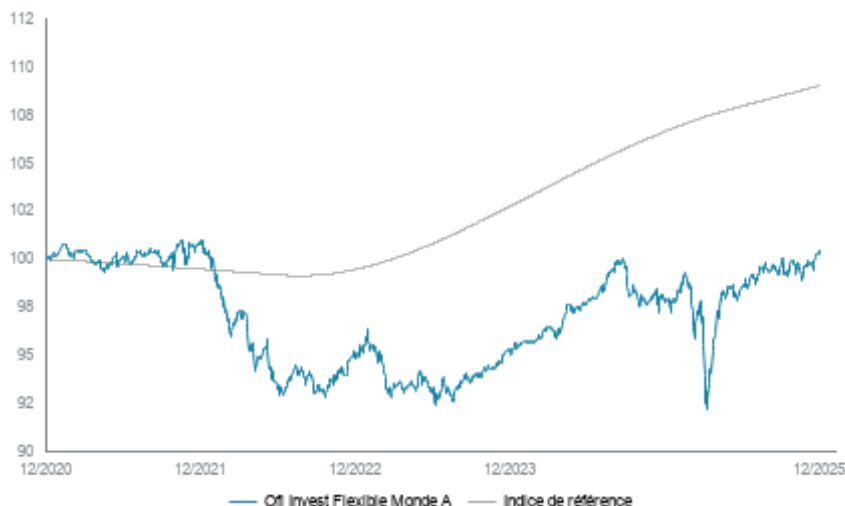
FR0013364924

31/12/2025



Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 31/12/2020)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	2,61	2,24	0,38
1 mois	0,52	0,18	0,34
3 mois	0,81	0,49	0,32
6 mois	1,86	0,99	0,87
1 an	2,61	2,24	0,38
2 ans	5,15	6,12	-0,97
3 ans	5,25	9,59	-4,34
5 ans	0,27	8,99	-8,73
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-
Lancement	3,33	8,08	-4,76

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds	-	-	-	-	-	-0,93	0,76	-5,46	0,10	2,47
Indice	-	-	-	-	-	-0,47	-0,53	-0,02	3,27	3,80
Relatif	-	-	-	-	-	-0,46	1,29	-5,44	-3,17	-1,33

Historique des performances trimestrielles sur les 5 dernières années⁽¹⁾

En %	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
2021	0,39	-0,12	-0,34	-0,12	-0,23	-0,14	0,94	-0,14
2022	-3,68	-0,14	-3,73	-0,15	-0,40	-0,03	2,36	0,29
2023	-1,99	0,56	-0,14	0,77	0,50	0,92	1,76	0,99
2024	1,22	0,99	1,16	0,98	1,86	0,95	-1,76	0,82
2025	-1,20	0,68	1,96	0,55	1,04	0,49	0,81	0,49

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	5,35	0,05	-7,18	-	126	-	5,35	0,02	0,02	-12,34	0,57
3 ans	3,75	0,11	-7,83	-	180	-	3,75	-0,34	-0,35	1,24	-0,04
5 ans	3,47	0,25	-8,69	-0,86	-	-	3,45	-0,50	-0,49	1,50	-0,05
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lancement	3,40	-	-9,69	-	-	-	3,38	-0,19	-0,19	0,85	-0,01

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Flexible Monde A

FR0013364924

31/12/2025



Structure du
portefeuille

► Répartition par type d'exposition

En %	Fonds
Dette d'entreprises Europe zone euro	37,1
Dette d'entreprises marchés émergents Hard currency	26,7
Monétaire	20,9
Actions Etats-Unis	17,4
Dette d'entreprises hauts rendements Europe	11,0
Actions Europe zone euro	8,4
Dette souveraine Etats-Unis	8,1
Dette souveraine Europe zone euro	3,0
Actions Asie hors Japon	1,7

► Décomposition de la poche actions

En %	Fonds
Asie hors Japon	6,3
Etats-Unis	63,1
Europe zone euro	30,7

► Décomposition de la poche taux

En %	Fonds
Dette souveraine	12,9
Dette d'entreprises	43,1
Dette d'entreprises hauts rendements	12,8
Dette d'entreprises marchés émergents	31,1

► Principales positions (hors liquidités)⁽⁴⁾

En %	Fonds
Ofi Invest ESG Credit Bond 1-3	18,73
OFI Invest ESG Liquidités Part I	18,04
Ofi Invest ISR Crédit Court Euro R	17,42
ISHARES J.P. MORGAN USD EM CORP BO	15,43
S&P500 EMINI MAR 26	11,92

► Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Taux d'exposition actions (%)	20,48
Taux d'exposition taux (%)	63,94
Pourcentage liquidités	15,58

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi Invest Flexible Monde A

FR0013364924

31/12/2025



► Commentaire de gestion

Les actifs à risque ont réalisé un nouveau bon millésime en 2025 malgré un mois de décembre atone à Wall Street. Les places boursières mondiales ont été soutenues pendant l'année par les baisses des taux d'intérêt de la Réserve fédérale (Fed) et l'engouement suscité par l'intelligence artificielle (IA). L'année a cependant été mouvementée en raison de la politique commerciale erratique du président américain Donald Trump, des tensions géopolitiques persistantes et des doutes sur les valorisations élevées du secteur technologique américain.

Dans ce cadre, l'Europe, moins exposée aux fluctuations des valeurs technologiques et à l'inconstance politique de Donald Trump, affiche, une fois n'est pas coutume, une performance annuelle similaire à celle de Wall Street en devises locales. Le Vieux Continent a profité de l'adoption, mi-mars, du plan d'investissement allemand dans la défense et les infrastructures et de la bonne santé du secteur bancaire.

Les marchés émergents ont également tiré leur épingle du jeu, dopés par les places asiatiques, elles-mêmes portées par l'enthousiasme autour de l'IA, le repli du dollar et les baisses des taux de la Fed.

Sur le marché obligataire, les rendements américains se sont détendus grâce à la reprise de la politique accommodante de la Fed. En Europe, en revanche, les taux ont grimpé en raison de l'instabilité politique et des craintes liées à la dette publique, en particulier en France.

Enfin, l'année 2025 a été exceptionnelle pour les métaux précieux. Avec un gain de plus de près de 65% en un an et un record au-dessus de 4.500 dollars l'once décroché fin décembre, le métal jaune a connu sa meilleure cuvée depuis 1979. L'or a été soutenu par les achats massifs des Banques Centrales, son statut de valeur refuge face aux risques géopolitiques et les anticipations de détente monétaire de la Fed.

L'exposition actions est restée proche de 19% mais en levant la protection mise en place le mois dernier, nos craintes se dissipant. La sensibilité est en revanche remontée de 0.3pt. Nous arbitrons nos positions sur les dividendes US 2026 pour 2027, recelant plus de potentiel. Et nous initions une position à la surperformance des matériaux de base, portés par la demande liée à l'IA.

Ofi Invest Flexible Monde A

FR0013364924

31/12/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	31/01/2019
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi Invest Flexible Monde A

FR0013364924

31/12/2025

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SPREAD MOYEN	Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.	SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
SENSIBILITÉ CRÉDIT	La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.	SENSIBILITÉ TAUX	La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.
RATING MOYEN	Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.	RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.
DURATION	La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.	ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.
TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.		

Ofi Invest Flexible Monde A

FR0013364924

31/12/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.